

La lecture publique en chiffres

Le terme de « lecture publique » désigne aujourd'hui l'ensemble des actions conduites par les bibliothèques et médiathèques publiques et destinées à promouvoir la culture du livre, de l'écrit, du son, de l'image et du numérique.

On peut estimer qu'il existait en 2011 en France environ 7100 bibliothèques et 9200 points d'accès au livre, soit 16300 lieux de lecture publique d'après l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture et de la Communication. En moyenne, une bibliothèque est ouverte au public pendant un peu moins de 14 heures 30 par semaine, soit près de deux fois plus que les points d'accès au livre (7 heures 50).

Des jeunes très présents

Depuis 2004, le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication signale trois types d'usagers des bibliothèques :

- le fréquentant, inscrit ou non inscrit, celui qui sans utiliser nécessairement un service signalé de la bibliothèque utilise le lieu temporairement. On parlera ainsi de fréquentation ;
- l'utilisateur inscrit, celui qui utilise au moins un service de la bibliothèque en ayant eu à s'identifier auprès de la bibliothèque ;
- l'utilisateur emprunteur, celui qui utilise au minima le service d'emprunt de documents.

En moyenne, les bibliothèques recensaient, en 2013, 1100 inscrits actifs, soit 17 inscrits pour 100 habitants. Plus la commune est peuplée, plus faible est la proportion de personnes inscrites.

Le nombre d'inscrits constitue à l'évidence un indicateur central de l'activité des établissements de lecture publique. Le niveau de « captation » des bibliothèques, mesuré par le taux d'inscrits par rapport à la population, montrait entre 2005 et 2010 un déclin sensible, puis une stabilisation sur la période 2010 - 2013. Ainsi, pour les bibliothèques, le taux d'inscrits pour 100 habitants reste globalement inchangé entre 2011 et 2013 pour s'établir à 17,0 inscrits pour 100 habitants en 2013.

Pour les Points d'accès au livre, comme pour les bibliothèques le taux d'inscrits par rapport à la population est en recul de 11 et 12 points entre 2005 et 2013.

Au sein des bibliothèques, 83 % des inscrits actifs réalisent des emprunts. On dénombre en moyenne pour les bibliothèques, 494 prêts pour 100 habitants. Parmi les emprunteurs des bibliothèques, on dénombre 38 % de jeunes (moins de 15 ans). Cette proportion est même de 43 % pour les points d'accès au livre. Il convient de rappeler que les enfants de moins de 15 ans représentent 18 % de la population totale (Recensement général de la population, Insee). Les jeunes sont donc largement plus présents au sein des emprunteurs des établissements de lecture publique.

Des bénévoles dans les petits établissements

En 2013, une bibliothèque dispose d'un fonds moyen de 17 300 livres imprimés soit un volume de 258 livres pour 100 habitants. Les points d'accès au livre proposent très logiquement un fonds plus réduit, avec en moyenne 3 300 livres imprimés.

Si le nombre de salariés des bibliothèques se place clairement dans une tendance à la baisse, les évolutions du nombre de bénévoles semblent un peu moins lisibles, avec une tendance à la baisse avant 2009 et une stabilité entre 2009 et 2012 puis une baisse en 2013. On observe ainsi une prédominance à la baisse pour le nombre de bénévoles, écartant l'hypothèse de substitution.

Pour les bibliothèques, une personne bénévole correspond en moyenne à 0,17 temps plein. Pour les points d'accès une personne bénévole correspond en moyenne à 0,28 temps plein (2/7^{ème} de temps plein).

En équivalents temps plein, les bénévoles représentent 19% de l'ensemble des équivalents temps plein annuels dans les établissements de lecture publics. Cette proportion est nulle pour les communes de 100 000 habitants et plus et demeure faible, voire marginale, pour les établissements des communes de moins de 20 000 habitants. Les bénévoles sont au final essentiellement présents dans les petits établissements. Dans les points d'accès au livre, ils représentent même 4/5^{èmes} des équivalents temps plein.

Une charte pour un partenariat entre Lire et faire lire et les bibliothèques

Les bibliothèques de lecture publique et Lire et faire lire développant leur partenariat, une charte de partenariat a été rédigée conjointement avec l'ABF (Association des Bibliothécaires de France). Cette démarche est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture). Ce document aborde plusieurs points comme la présentation des deux entités, les rôles et responsabilités de chacun et les conditions nécessaires au bon déroulement du partenariat qui les unit.

Pour Lire et faire lire, ce document est l'aboutissement d'un travail mené depuis un an suite à une consultation du réseau dans laquelle les coordinations avaient été invitées à témoigner des relations établies avec les bibliothèques.

Le 30 novembre, cette charte a été présentée lors d'une réunion organisée dans les locaux du ministère de la Culture et de la Communication. Elle sera diffusée, par la suite, dans les réseaux des bibliothèques et des coordinations Lire et faire lire.

Interview de Dominique Tissot, bénévole relais en Haute-Savoie

Comment se passent les relations entre les bénévoles et les bibliothécaires ?

Les relations sont bonnes : gentillesse et professionnalisme autour du plaisir de partager les coups de cœur de chacun. Un bénévole intervient suite à la demande des bibliothécaires après le départ des prédécesseurs. Le stress est dépassé après une bonne préparation ensemble.

Les bibliothécaires sont là pour « épauler ».

Avez-vous d'autres partenariats avec les bibliothécaires que dans la mise en place des interventions des bénévoles : formations, conseils, invitations ... ?

Une fois par an, les bibliothécaires de Thonon reçoivent les bénévoles pour 3 heures de formation, accompagnée d'une longue bibliographie.

De grandes bibliothèques comme Annemasse, Annecy, Thonon ou

Chamonix permettent d'ouvrir à d'autres choix (découvertes de nouveautés, d'illustrations originales, de petits éditeurs méconnus, de différentes versions d'un même conte...). Et certains de nos rendez-vous : invitations aux soirées-lectures, à des soirées pyjamas de 19h à 20h fin mai et en novembre, une participation active à l'animation de la bibliothèque « En avant les 4 ans ».

Lorsque les séances sont « libres » et « ouvertes » à tous, elles gagnent à être annoncées par le biais de flyers à l'école et à la bibliothèque. Les enfants sont amenés par les parents. Les familles font une démarche volontaire, c'est ainsi que les enfants sont fidélisés.

Et moi, qui n'interviens pas encore à la bibliothèque de Chamonix, à quel titre est-ce que je vous parle ?

J'ai travaillé pendant 20 ans à Grenoble comme bibliothécaire jeunesse et j'ai reçu de nombreux bénévoles de Lire et Faire Lire.

Je les ai conseillés, quelquefois encouragés, sans savoir que je deviendrais bénévole à mon tour.

A ce titre je ne peux que vous dire :

- **établissez des contacts avec les bibliothécaires** : elles vivent entre la solitude du catalogage et la passion de partager leurs connaissances des livres. C'est dans cet espace que vous vous retrouverez.
- **renforcez vos compétences** : suivez les formations Lire et faire lire
- **osez la complémentarité** : l'heure du conte est un moment sacré pour les enfants et le personnel des bibliothèques, trouvez d'autres créneaux en lien avec les bibliothécaires

Nous avons tous à y gagner.

Extrait de l'intervention de Dominique Tissot, lors du Bilan national du 8 octobre 2015

La médiathèque de Muzillac accueille la rentrée Lire et faire lire



C'est dans l'espace de la médiathèque de Muzillac que les lecteurs bénévoles ont « fait leur rentrée » le 15 octobre.

À cette occasion, la coordination départementale UDAF du Morbihan a invité Alex Cousseau à venir présenter son travail d'auteur de littérature jeunesse et expliquer les différentes étapes de la naissance d'un projet d'écriture.

C'est devant 45 bénévoles qu'avec simplicité et une extrême gentillesse, teintée d'une dose d'humour, qu'Alex Cousseau a évoqué son parcours d'auteur, ses sources d'inspiration, présenté ses romans et albums, en insistant sur l'alchimie indispensable entre l'auteur et l'illustrateur sur parfois le long cheminement qui conduira à l'élaboration d'un ouvrage.

Les bénévoles ont ainsi appris qu'un livre est toujours le fruit de plusieurs lectures et illustrations successives; chaque professionnel apportant sa touche au résultat final, les lecteurs étant eux aussi des interprètes uniques et des « passeurs ».

Après un déjeuner pris en commun pour prolonger les échanges, les lecteurs et lectrices ont été enthousiasmés par la séance de lectures de l'auteur qui leur a permis d'enrichir leur connaissance de la littérature jeunesse

L'action en quelques chiffres

291

bibliothèques accueillent des séances de lecture Lire et faire lire

224

bibliothécaires ont participé ou apporté leur aide aux cours de formations départementales pour les bénévoles de Lire et faire lire

14%

représente la part des bibliothèques parmi les structures d'accueil hors Ecole.

(issus du bilan départemental 2014-2015)